



Je soussigné(e) Père, mère, représentant légal

Adresse.

Autorise l'élève Classe : Né(e) le.

Téléphone (facultatif) de l'élève :

à participer aux activités dans le cadre de l'association sportive du lycée (y compris activités extra-muros : compétitions, APPN,...) et l'utilisation par les publications de l'UNSS et/ou de l'établissement (site Web, Facebook ...) des images de mon fils, ma fille captées durant les activités.

Le montant de la cotisation annuelle de licence est de **30** euros.

15 €	+	15 €
La région par le biais de la carte jeune offre 15€ utilisables pour les associations sportives. Pour en bénéficier dans le cadre de l'AS du lycée veuillez indiquer le N° inscrit sur la carte jeune		<input type="checkbox"/> En liquide <input type="checkbox"/> cheque à l'ordre de l'association sportive du lycée J.Prévert ou <input type="checkbox"/> en Chèques loisirs de la CAF
<input type="text" value="....."/>		

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

- 1 N° de téléphone du domicile :
- 2 N° du travail du père : portable.
- 3 N° du travail de la mère : portable.
- 4 Nom et N° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement.

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de **vaccin antitétanique** : (Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...) que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement :

NOM, adresse et N° de téléphone du médecin traitant :

En cas de nécessité et si la famille n'a pu être jointe, j'autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à faire pratiquer une intervention chirurgicale préconisée par l'équipe médicale

Fait à le
 Signature(s)

la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 a modifié le code de l'éducation s'agissant du certificat médical, en ses articles L 552-1 et L 552-4 désormais rédigés comme suit :
 L 552-1 : « Composantes de l'éducation physique et sportive, les activités physiques et sportives volontaires des élèves sont organisées dans les établissements par les associations sportives scolaires. **Tout élève apte à l'éducation physique et sportive est réputé apte à ces activités physiques et sportives volontaires.** »
 L 552-4 : « Les associations sportives scolaires et les fédérations sportives scolaires sont soumises aux dispositions du code du sport, **à l'exception de ses articles L. 231-2 et L. 231-2-1...** » (Dispositions concernant le certificat médical)

Loi sur la protection des données personnelles

Pour obtenir une licence UNSS le professeur inscrit les élèves sur le portail OPUSS qui est l'outil de gestion des licences du site de la fédération du sport scolaire UNSS. Cette année la loi sur la protection des données personnelles est en vigueur ; vous devez remplir ce consentement avant que nous procédions à son inscription.

Consentement du responsable légal

Je soussigné Responsable légal de l'élève en classe de Autorise les personnes en charge de la demande de licence à l'UNSS à renseigner les rubriques suivantes sur OPUSS :

- Nom - Prénom - Date de naissance - Sexe - Adresse mail - N° téléphone - Niveau de certification de jeune officiel - En situation de handicap (sport partagé)

Signature :

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS (documents consultables sur l'ENT de l'établissement)

Signature :

Pour finaliser la demande de licence une **validation** de la licence par les parents sera demandée par l'UNSS nationale via un mail.

Mail des parents :

.....

Occasionnellement lorsqu'un déplacement ne peut être réalisé par un chauffeur professionnel

Autorisation déplacement véhicule de l'établissement ou personnel

Je soussigné

Responsable légal de l'élève **en classe de**

Autorise mon fils ou ma fille à participer aux rencontres UNSS

Occasionnellement lorsqu'un déplacement ne peut être réalisé par un chauffeur professionnel, le transport peut s'effectuer avec le véhicule du lycée ou le véhicule personnel (chauffeur : un enseignant de l'établissement)

Fait à

le

Signature